

**Canada**  
**Province de Québec**  
**MRC de Maria Chapdelaine**  
**Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette.**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette, tenue le 06 mars 2023, au lieu et à l'heure habituelle des séances du conseil municipal, de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette, à 19 h00 sous la présidence de Madame la Mairesse Rita de Launière.

**Étaient présents :**

MMES les conseillères :	Marlen Laliberté Édith Lalancette
Ms. les conseiller :	Jean-Marie Garneau Raphaël Langevin André Côté
Secrétaire d'assemblée :	Martine Labeaume
Absents :	Mélissa De Launière

**ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue
2. Nomination de la greffière trésorière
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Déclaration des conflits d'intérêts
5. Adoption des procès-verbaux du mois de février 2023
6. Ratification des comptes.
  - 6.1. Factures à payer (D)
  - 6.2. Salaires des employés (D)
7. Correspondance
8. Demande de fonds 2022 corporation municipale
9. Chemin rang Saint-Anne demande financière 2021
10. Chargé de projet plan stratégique
11. Congrès FQM
12. Résolution rencontre Zoom à remettre à la MRC
13. Chargé de projet lot 30
14. Téléphone chalet du 49e et X-Plornet
15. Nomination de Mme Dany Dallaire directrice générale par intérim
16. Revue motoneige
17. Affaires nouvelles
  - 17.1. Soumission affichage
  - 17.2. Fusion
  - 17.3. Mutualisation
  - 17.4. Calcium
  - 17.5. Diésel
  - 17.6. Lettre de démission
18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée

## **1. OUVERTURE DE LA RÉUNION PAR MADAME LA MAIRESSE.**

La séance débute à 19 h 05.

## **2. RÉSOLUTION 4834.03.23 NOMINATION DE LA GREFFIÈRE TRÉSORIÈRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Marlen Laliberté  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE**, Martine Labeaume soit nommée greffière trésorière.

## **3. RÉSOLUTION 4835.03.23 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

**IL A ÉTÉ PROPOSÉ PAR M. Raphaël Langevin  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**Que**, l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette, du lundi 06 mars 2023 soit adopté tel lu et rédigé. Le point affaires nouvelles restera ouvert.

## **4. AUCUNS CONFLITS D'INTÉRÊTS**

## **5. Résolution 4836.03.23 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DE FÉVRIER**

**IL A ÉTÉ PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**Que**, le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 février 2023 soit accepté avec une petite modification au point 11, soit d'ajouter réfection de chemin. Une suggestion de modification est suggérée par Mme la mairesse au point 15.4 afin de retirer une section, mais après discussion le point 15.4 restera tel quel.  
Le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 21 février 2023 soit accepté tel que lu et rédigé.

## **6. RATIFICATION DES COMPTES**

### **6.1 RÉSOLUTION 4837.03.23 RATIFICATION DES COMPTES**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME Édith Lalancette  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**Que**, la liste des comptes payés du mois de mars est de 69 855.44\$

### **6.2 RÉSOLUTION 4838.03.23 SALAIRES**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Marie  
APPUYÉ; ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que la liste des salaires soit acceptée telle que présentée

## **7. CORRESPONDANCE**

La liste de correspondance a été présentée au membre du conseil.

## **8. DEMANDE DE FONDS 2022 CORPORATION MUNICIPALE**

La municipalité avait demandé de l'aide financière de la corporation municipale de Notre-Dame-De-Lorette soit 10 000\$ pour le chalet du 49<sup>e</sup>, 10 000\$ pour du fauchage ainsi que 10 000\$ pour l'embauche d'un(e) DG et l'aide à la comptabilité.

Seulement le 10 000\$ pour le chalet a été accordé.

Johanne Mercier leur a expliqué que le 10 000\$ pour le fauchage ne leur a pas été accordé car la corporation croyait que c'était pour du fauchage de rangs, alors que c'était pour du fauchage de villégiature. En ce qui a trait au 10 000\$ pour l'embauche et la comptabilité, la corporation considère que c'est à la municipalité de payer ces frais.

Johanne mentionne aussi qu'un montant de 5000\$ et un de 10 000\$ a été remis à l'association du Lac-aux-Rats par la corporation.

## **9. CHEMIN RANG SAINT-ANNE**

Claudia Veilleux du MSH se questionne si de l'aide financière a été demandé pour le chemin du rang Saint-Anne en 2021.

Raphaël a le souvenir qu'une demande aurait été faite, il faudrait vérifier si un montant d'argent aurait été déposé.

## **10. CHARGÉ DE PROJET PLAN STRATÉGIQUE**

Mme Rita de Launière et Mme Marlen Laliberté ont assisté à une rencontre avec Mme Carole Richer et Mme Sophie Grégoire pour le plan stratégique de la municipalité, ce fut une rencontre très intéressante.

Ils ont fait un Power Point afin de présenter ce plan stratégique aux citoyens de Notre-Dame-De-Lorette, une rencontre sera organisée et nous déciderons ultérieurement sur quelle forme nous ferons celle-ci pour les citoyens.

## **11. RÉOLUTION 4839.03.23 CONGRÈS FQM.**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Marie Garneau  
APPUYÉ, ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE**, la mairesse Mme Rita de Launière puisse faire une réservation auprès de la MRC pour assister au congrès FQM qui se tiendra à quebec

## **12. RÉOLUTION 4840.03.23 RÉOLUTION À REMETTRE À LA MRC**

**ATTENDU** qu'une résolution doit être faite à la MRC avant de passer à la FQM pour être autorisé à faire les séances du conseil municipal en Zoom.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME Édith Lalancette  
APPUYÉ, ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que les membres du conseil municipale de Notre-Dame-de-Lorette demandent que les séances ordinaires du conseil municipale soient autorisées en Zoom, afin d'accommoder les conseillers qui ne peuvent assister en présentiel pour diverses raisons.

## **13. CHARGÉ DE PROJET LOT 30**

M. Michel Laurendeau et M. Marc Archambault, sont intéressés d'avoir plus d'informations sur les endroits qui ont un potentiel pour le développement dans la municipalité, dont le lot 30. Aussi des vérifications seront faites pour d'autres terrains potentiels.

## **14. RÉOLUTION 4841.03.23 TÉLÉPHONE CHALET DU 49E PARALLÈLE ET X-PLORNET**

**ATTENDU QUE**, l'Internet du chalet du 49<sup>e</sup> est maintenant desservi par Starlink et que l'on doit penser à annuler X-Plornet qui nous fournit aussi le téléphone présentement.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Raphaël Langevin  
APPUYÉ, ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE**, l'on fasse faire une soumission par Alliance Télécom pour l'installation d'une nouvelle ligne téléphonique via Internet.

## **15. RÉOLUTION 4842.03.23 NOMINATION DE MME DANY DALLAIRE DG PAR INTÉRIM**

**ATTENDU QUE**, la municipalité n'a plus d'employé et que Mme Dany Dallaire est d'accord pour prendre le poste jusqu'en juin 2023 ainsi qu'à former s'il y a lieu le nouveau personnel.

**IL EST PROPOSÉ MME PAR Édith Lalancette  
APPUYÉ, ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE**, La municipalité de Notre-Dame-de-Lorette engage Mme Dany Dallaire pour 2 à 3 jours par semaine au taux horaire de 70\$/heure et que le logement de la municipalité lui sera fourni pour cette période.

## **16. REVUE MOTONEIGE**

Un article a été publié dans une revue et sur la photo apparaissait l'ancien chalet des loisirs, après avoir discuté avec eux, ils ont mentionné qu'un prochain article sera publié cet été et ils mettront la photo du nouveau chalet.

## **17 AFFAIRES NOUVELLES**

### **17.1 Soumission affichage**

Mme Marlen Laliberté fera faire des soumissions pour une belle grosse pancartes à l'entrée de la municipalité de Notre-Dame-De-Lorette, ainsi que des pancartes pour d'autres endroits propices pour une meilleure visibilité de la municipalité.

### **17.2 Fusion**

Mme Rita De Launière mentionne aux conseiller qu'une discussion a eu lieu entre les maires de St-Eugène, Saint-Stanislas et Notre-Dame-de-Lorette pour une possible fusion. Mme De Launière fait un tour de table pour avoir l'opinion de chacun à ce sujet et les conseillers seraient majoritairement d'accord pour une fusion.

### **17.3 Mutualisation**

Mme Rita de Launière fait part au conseiller que le maire de Saint-Eugène serait intéressé par la mutualisation pour l'employé aux travaux publics. Les conseillers sont d'accord alors Mme De Launière lui apportera donc le CV de M. Jacques Girard

### **17.4 Calcium**

Mme Rita De Launière veut faire faire une résolution pour le calcium, mais plusieurs conseillers disent que cette résolution a été faite à une rencontre avant les fêtes. Ce sera à vérifier pour être certain.

## **17.5 Diesel**

M. Jean-Marie Garneau s'informerait auprès du fournisseur qui vient remplir le réservoir au chalet du 49e si celui-ci pourrait arrêter de remplir le réservoir pour la génératrice en même temps.

## **17.6 Démission d'un Conseiller**

M. André Coté, conseiller au siège numéro 5, remet sa démission par lettre, il en remet une à la mairesse ainsi qu'une à chacun des conseillers.

## **18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

## **19. RÉSOLUTION 4843.03.23 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

### **Résolution 4826.02.23**

**IL A ÉTÉ PROPOSÉ PAR M. Raphaël Langevin  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE**, la séance du conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette soit levée à 20 h 42.

---

Rita de Launière  
Mairesse

---

Martine Labeaume  
Greffière trésorière